

Lettre aux parents

Votre enfant est en 3ème, cette année est celle des premiers choix d'orientation. L'orientation revêt deux aspects différents :

- **L'un relève d'une démarche personnelle de votre enfant : c'est l'élaboration d'un projet (on parle d'orientation tout au long de la vie),**
- **L'autre aspect est institutionnel : ce sont les procédures d'orientation et d'affectation qui suivent un calendrier précis.**

Ce document vous permettra d'accompagner votre enfant dans ses choix d'orientation

L'ÉLABORATION D'UN PROJET

Un choix d'orientation réfléchi nécessite :

De connaître

- Les différentes filières et lieux de formation
- Les métiers et secteurs professionnels
- Les procédures d'orientation et d'affectation en lycée

De repérer

- Ses intérêts, ses valeurs, ses ambitions
- Ses compétences, ses qualités, ses points forts, ses points faibles, sa capacité de travail...
- Le type d'études qui lui conviendrait (par voie scolaire ou en apprentissage, générale et technologique ou professionnelle...)
- Les disciplines qui l'attirent et/ou dans lesquelles il réussit

Quelles ressources pour l'accompagner :

Pour aider votre enfant à préparer ses choix, une réflexion sur ces thèmes est indispensable et **des démarches individuelles sont nécessaires :**

- Participation à des journées portes ouvertes et/ou mini stages en lycée, des forums
- Consultation des **guides ONISEP** : brochures d'informations sur les études et les métiers (au

CDI au CIO et parfois en version numérique sur le site de l'ONISEP)

- Exploration de sites Internet :

onisep.fr

onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Auvergne-Rhone-Alpes/Grenoble

afira.onisep.fr/atlas

quandjepasselebac.education.fr

apprentissage-auvergnerhonealpes.fr

education.gouv.fr

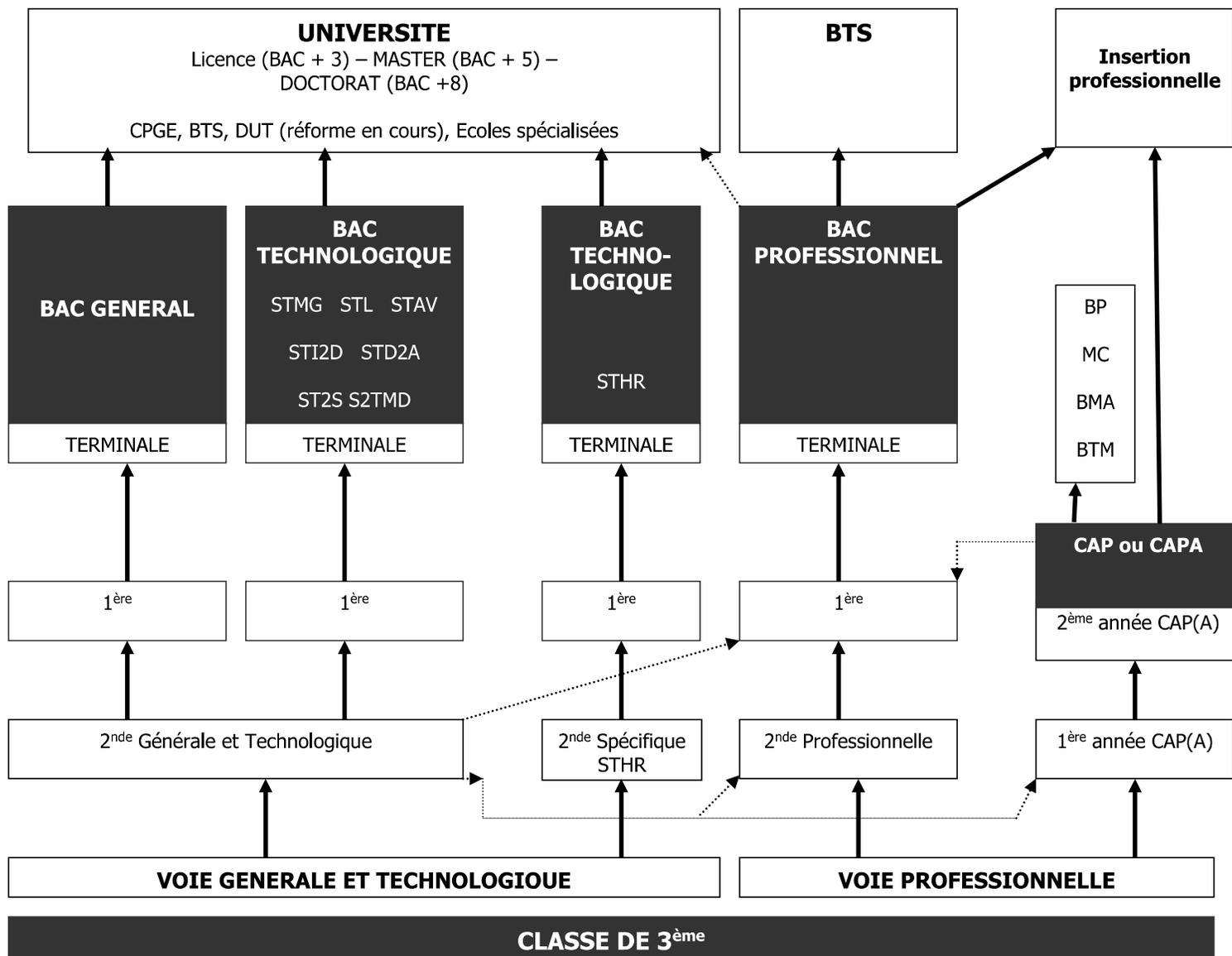
En complément, des actions peuvent être organisées par les équipes **du collège pour l'accompagner :**

- Séances en classe
- Participation à des forums, séquence d'observation en entreprise
- Distribution du guide « *En classe de 3^e préparer son orientation* » qui recense l'offre de formation dans l'académie de Grenoble.
- Soirée parents
- Pour certains élèves, entretien personnalisé d'orientation, réunissant les parents, le Principal du collège, le professeur principal et la Psychologue de l'Education Nationale afin de faire le point sur le projet de votre enfant
- **Entretiens individuels avec la Psychologue de l'Education Nationale**

SCHÉMA DES ÉTUDES APRÈS LA 3^{ÈME}

Légende :

Poursuite d'études possibles.....> Poursuite logique —————>



BMA	Brevet des Métiers d'Arts
BP	Brevet Professionnel
BTM	Brevet Techniques des Métiers
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CPGE	Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
MC	Mention Complémentaire
STMG	Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
STL	Sciences et Technologies de Laboratoire
STAV	Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
STI2D	Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
STD2A	Sciences et Technologies Design et Arts Appliqués
ST2S	Sciences et Technologies de la Santé et du Social
S2TMD	Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse
STHR	Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

LES PROCÉDURES D'ORIENTATION

EN FEVRIER, le collègue vous remettra un guide pour le téléservice orientation (TSO) et des codes d'accès pour votre compte ATEN. Vous devrez formuler des **vœux provisoires d'orientation pour votre enfant**.

Les 3 voies d'orientation sont :

- **La 2nde générale et technologique**
- **La 2nde professionnelle, c'est-à-dire la 1^{ère} année de BAC PRO**
- **La 1^{ère} année de CAP**

EN MARS, le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émet un **avis provisoire d'orientation** en réponse à vos souhaits, celui-ci sera consultable sur le téléservice.

EN MAI, vous saisissez dans le téléservice les **vœux définitifs d'orientation de votre enfant**.

EN JUIN, le conseil de classe étudie vos demandes définitives d'orientation.
Le Chef d'établissement prend **une décision d'orientation**. Celle-ci sera consultable sur le téléservice.

En cas de désaccord entre votre demande et la proposition du conseil de classe (ex. : un passage en seconde générale et technologique refusé), vous rencontrerez le Chef d'Etablissement. Si le désaccord persiste, vous aurez la possibilité de saisir la commission d'appel dans un délai de 3 jours.

LES PROCÉDURES D'AFFECTATION

L'affectation est la démarche de demander une place pour votre enfant dans une formation et un établissement.

Dans de nombreuses formations (notamment en voie professionnelle), les capacités d'accueil sont limitées. L'élève n'a pas la garantie d'avoir une place.

Il est **donc essentiel de formuler plusieurs vœux** et de les hiérarchiser.

(L'an passé chaque élève pouvait formuler jusqu'à 10 vœux dans l'académie et 5 hors académie)

EN MAI : Vous devrez saisir l'ensemble des vœux de votre enfant grâce au téléservice affectation (TSA) :

Pour les **Etablissements Publics** l'affectation dépend d'une procédure informatisée (AFFELNET): les critères pris en compte pour l'affectation sont les compétences du socle commun et les moyennes des différentes disciplines.

Pour les **établissements privés ou l'apprentissage**, les vœux doivent être saisi mais sont dits de « recensement ». La famille doit en parallèle obligatoirement **prendre contact dès février** avec les établissements souhaités (qui sont libres de leurs critères de sélection) où le futur employeur pour l'apprentissage

FIN JUIN : L'inscription

Vous avez pris connaissance de l'affectation de votre enfant dans un établissement, vous devez l'inscrire dans les jours qui suivent.

L'absence de cette démarche administrative d'inscription entraîne la perte de la place obtenue

LES MISSIONS DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Favoriser la réussite et l'investissement scolaire de tous les élèves,
- Aider l'élève à définir son parcours d'orientation à partir de ses centres d'intérêts, compétences et situation personnelle (en relation avec les familles).
- Accompagner les élèves rencontrant des difficultés, en situation de handicap ou en risque de rupture scolaire.
- Contribuer à l'instauration d'un climat scolaire serein

Ils travaillent en étroite collaboration avec le Chef d'établissement et les équipes éducatives.

Ils interviennent dans les établissements scolaires publics et Centre d'information et d'orientation (CIO) et reçoivent sur rendez-vous en établissement ou au CIO, les jeunes et les familles qui en font la demande.

RENCONTRER UNE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Au collège, une permanence est assurée par Mme Sabrina ZEGHIDA, Psychologue de l'Education Nationale,

Le mardi après-midi et/ou le jeudi toute la journée. Pour **prendre rendez-vous**, adressez-vous à la Conseillère Principale d'Éducation (CPE).

Au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) à Annemasse.

Sur RDV du lundi au vendredi (9h-12h30 et 13h30-17h00), y compris pendant les vacances scolaires.

☎ **04 50 38 15 23 ou 07 77 85 35 50**

